

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		<b>ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS</b>
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française .....	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs	Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B.P. 891 — Tél. 21-37-18 — Lomé.  Les abonnements et annonces sont payables d'avance. La ligne ..... 80 frs Minimum ..... 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum ..... 250 frs
Etranger .....	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs	
<b>Prix du Numéro par porteur ou par Poste :</b> Togo, France et autres pays d'expression française ..... 100 frs Etranger : Port en sus					

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION**

**CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME**

**SOMMAIRE**

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE**

**(Avis de demande d'immatriculation)**

*( Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique)*

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition, à la présente immatriculation es mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de droit moderne de première instance de Lomé, Tsévié, Kozah, Laes, Golfe, Zio, Agou.

Suivant réquisition, n° 16198, déposée le 21 septembre 1993, Mme Koehler Adjoavi Délali née de Souza, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 82 ca, situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Akodesséwa et borné au nord par le lot n° 22, au sud par un lot non identifiée, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 24.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16199, déposée le 22 septembre 1993, M. Tonou Komlan, profession de directeur administratif et financier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 16 ca, situé à Lomé-Adakpamé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Agbowotamé et borné au nord par la voie express de 70 m, au sud par le lot n° 21, à l'est par le lot n° 20 et à l'ouest par le lot n° 19 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16200, déposée le 22 septembre 1993, Mme Tossou Kokoè, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant

la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé-Adakpamé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Agbowotamé et borné au nord par le lot n° 68, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 69 et à l'ouest par le lot n° 66.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16201, déposée le 23 septembre 1993, M. Agamah Yao Dosseh, profession d'électricien, demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 ha 76 a 54 ca, situé à Baka Kopé, Préfecture du Zio, connu sous le nom de Nétinou et borné au nord par Aléké Nègué, au sud par une piste rurale, à l'est par Aléké Nègué et à l'ouest par Kamassa Kossi et Apédc Akpabli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16202, déposée le 23 septembre 1993, M. Gbodui Komlan, profession d'ex-agent commercial SONACOM, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 09 ca, situé à Aflao-Gakli, Commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 103 bis, au sud par la rue de 40 m, à l'est par le lot n° 104 et à l'ouest par le lot n° 102.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16203, déposée le 24 septembre 1993, Mme Djafalo Essossimna épouse Abalo, profession de employée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Lomé

Aflao-Avédji, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par un lot n° 488, à l'est par les lots nos 485 et 486 et à l'ouest par le lot n° 490.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16204, déposée le 24 septembre 1993, Mme Djibo Dédé née Ajavon, profession de propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin-Cité, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 14 ca, situé à Aného-Vodougbe, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Vodougbe et borné au nord, au sud et l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 7.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16205, déposée le 24 septembre 1993, M. Kérim Adam Ibrahim, profession d'ingénieur civil, demeurant et domicilié à Aflao-Totsi, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 75 ca, situé à Aflao, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par le lot n° 314, au sud par une rue de 16 m, à l'est par les lots nos 305 et 306 et à l'ouest par les lots nos 309 et 310.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16206, déposée le 28 septembre 1993, M. Ayéssou Adadé, profession d'inspecteur de DCNC, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Lomé-Kanyikopé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togomè et borné au nord par le lot n° 18, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 19.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16207, déposée le 28 septembre 1993, Mme Djéwa Ami Agbéna, profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 89 ca, situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Forever et borné au nord par le lot n° 13, au sud par une ruelle de 5 m, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 12.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16208, déposée le 28 septembre 1993, Mlle Ekué-Akpa Kokoè Mawulé, profession de receveur des impôts, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15 a 02 ca, situé à Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logopé et borné au nord par les lots n°s 590 bis et 591 bis, au sud par les lots n°s 594 bis et 595 bis, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées de 16 m chacune.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16209, déposée le 28 septembre 1993, M. Nakamboni Daouda, profession d'informaticien à la C.N.S.S. demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé-Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1182, au sud par le lot n° 1180, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par le lot n° 1173.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16243, déposée le 4 novembre 1993, M. Tangaou Dadja, profession de militaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 31 ca, situé à Lomé-Agoènyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par la propriété Aléké, au sud par la route de Mission-Tové, à l'est par la propriété Amou et à l'ouest par la propriété Lovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16244, déposée le 4 novembre 1993, M. Adakanou Gassessé Prosper, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin-Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre Foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Lomé Tokoin-Wuiti, Commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 107, au sud par une rue de 14 m, à l'est par le lot n° 110 et à l'ouest par les lots n°s 106 et 105.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16245, déposée le 5 novembre 1993, M. R.P. Téodor Picchota, profession de Curé de la Paroisse St Martin de Bassar, représentant du Conseil d'Administration de l'Evêché de Sokodé BP 1 Bassar, demeurant et domicilié à Bassar, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 69 a 36 ca, situé à Bikpassiba, Commune de Bassar, et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Bikpassiba et au sud par l'entreprise de la haute tention longeant la route Kpankissi-Bikpassiba.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Evêché de Sokodé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16246, déposée le 12 novembre 1993, Mme Dofontien Sêkponme Mèvi née Hounkpati, profession d'employée de Banque UTB, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 83 ca, situé à Lomé Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1490, à l'est par le lot n° 1499 et à l'ouest par les lots n° 1497 et 1489.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16247, déposée le 15 novembre 1993, M. Améga Agbenyo Yao Papavi, profession de chef comptable, demeurant et domicilié à Lomé 78, avenue Duisburg, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre Foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 93 ca, situé à Kpalimé, Commune de Kpalimé, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord, au sud, à l'est par des rues non dénommées, et à l'ouest par les lots n° 8 et 9.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16248, déposée le 16 novembre 1993, M. N'Djalawé Bakaoul Assonam, profession d'agent de santé public, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 04 ca, situé à Kara, Commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord, au sud, à l'est par des lots non identifiés, et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16249, déposée le 23 novembre 1993, M. Kokodoko Koami David, profession de contrôleur

technique des CFT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23ha 66 a 36 ca, situé à Lilikopé, Prefecture de Zio, connu sous le nom de Anydzémé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Aziangbédzi et la propriété Okli, et à l'est par la propriété Hanou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16250, déposée le 23 novembre 1993, M. Van-Lare Franck Kossi Edem, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé-Hédzranawé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 69 ca, situé à Lomé-Hédzranawé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Togo 2000 et borné au nord par le lot n° 870, au sud et à l'est par des rues non dénommées, et à l'ouest par le lot n° 869.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16251, déposée le 25 novembre 1993, Mme Aziadouga Komi Akossiwa, profession commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 11 ca, situé à Lomé Hédzranawé, Commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 2108, au sud et à l'est par des rues non dénommées, et à l'ouest par le lot n° 2110.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16252, déposée le 1<sup>er</sup> décembre

1993, Mlle Dyne Afi Elom, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Aflao-Agbalépédogan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 01 ca, situé à Lomé Aflao-Agbalépédogan, Commune de Lomé, connu sous le nom de Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par l'avenue des Evala, au sud par le lot n° 93, à l'est par le lot n° 103 et à l'ouest par le lot n° 102 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16253, déposée le 1<sup>er</sup> décembre 1993, M. KOLASSIBA Abala-Toki Na, profession d'ingénieur Agronome à la SNI et FA, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 91 ca situé à Kara, Commune de Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par la propriété Yélé Kpatcha, au sud par le lot n° 9, à l'est par le lot n° 15 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16254, déposée le 1<sup>er</sup> décembre 1993, M. ASSOGBA Messan Yawo, profession d'agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, Tél. 27-89-45, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a 03 ca situé à Aflao-Agbalépédogan, Commune de Lomé, connu sous le nom de Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 910, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 902 et à l'ouest par le lot n° 900.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16255, déposée le 1<sup>er</sup> décembre 1993, Mme AYINA Adenika Sicavi, épouse Lawson, profession de

ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Hédzranawò, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 53 ca situé à Lomé Agoenyivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoenyivé Dingblé et borné au nord par le lot n° 349, au sud par le lot n° 347, à l'est par le lot n° 345 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16256, déposée le 1<sup>er</sup> décembre 1993, M. HOUSSOU Zando Houessouvi, profession de docteur en médecine, demeurant et domicilié à Tokoin Cébévito, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Lomé Bè-Kpota, Commune de Lomé, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par le lot n° 305, au sud par le lot n° 307, à l'est par le lot n° 287 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16257, déposée le 1<sup>er</sup> décembre 1993, Mme Lawson Chantal Atieva, profession de photographe retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin ouest majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire de Ahlin Byll Cateria, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 38 a 45 ca situé à Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agolimé et borné au nord par un terrain non identifié, au sud par la propriété Dapekpo Agbelessessi, à l'est par la collectivité Agbelessessi Kokou Maku et à l'ouest par la propriété Améla et la collectivité Agbelessessi Kokou Maku.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Ahlin Byll Cateria et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16258 déposée le 1<sup>er</sup> décembre 1993, Mme Chatou KPONTON, profession de photographe retraitée, demeurant et domiciliée à Tokoin-Ouest, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 44 ca, situé à Aflao-Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agolimé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Agbélessessi Kokou Maku, au sud par les propriétés Améla et Yawa Agbélessessi et à l'est par un terrain non identifié.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16259 déposée le 2 décembre 1993, Mme TEDJI Afi, profession d'employée de pharmacie, demeurant et domiciliée à Lomé, 6, rue Blagogée, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 26 ca, situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Aflao-Soviépé et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues en projet et à l'est par le lot n° 730.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16260 déposée le 07 décembre 1993, M. MATHE Messan, profession de juriste, demeurant et domicilié à 11, rue Têvi Bénissan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Wusu Deladem Esinu, ménagère à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 10 ca, situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Aflao-Soviépé et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par les lots n° 1345 et 1346 et à l'ouest par le lot n° 1350.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme WUSU Deladem Esinu et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16261 déposé le 6 décembre 1993, M. KPONTON Q. Ntraho Sissi, profession de commerçant

demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 38 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord par la route Agoènyivé-Mission Tové, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 162.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16262 déposée le 8 décembre 1993, M. KPEBANE Abdoulaye, profession de brigadier chef de police, demeurant et domicilié à Lomé, Tél. 22-16-90, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 89 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone de Réinstallation des Exp. du FIR et borné au nord par le lot n° 1010, au sud par le lot n° 1016, à l'est par les lots n° 1013 et 1015 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. NANDJA Zakari et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16263 déposée le 8 décembre 1993, Mlle WOMAS Nunyava Homefa, épouse Amavi, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé- Ablogamé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 40 ca, situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 251, au sud par le lot n° 250 bis, à l'est par le lot n° 254 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16264, déposée le 8 décembre 1993, M. SOSSOU Kodzovi Galley, profession de médecin officier, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 01 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par le lot n° 1169, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1162 et à l'ouest par le lot n° 1160.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16265, déposée le 8 décembre 1993, M. ASSANI Ayouba Falilou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Libreville, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 94 ca, situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 2749 et au sud par le lot n° 2747.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16266, déposée le 9 décembre 1993, M. KALE Quaye, profession de notaire, demeurant et domicilié au 35, rue Kamina, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 1483 et 1484, à l'est par les lots n°s 1486 et 1494.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Quevison Omer Foli et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16267, déposée le 09 décembre 1993, Mme Dovi Lakoélé, épouse MEMENE, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise,

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 97 ca, situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots n°s 17 et 18, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 14.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16268, déposée le 10 décembre 1993, Mlle ATAYI Ayélé Mona Kpedenouto, profession de laborantine, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Lomé commune de Lomé, connu sous le nom de Aflao-Avédj' Soviéjé et borné au nord par le lot n° 325, à l'est par le lot n° 326 bis, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16269, déposée le 10 décembre 1993, la collectivité MENSAN Amétépé Cosmas représentée par Mensah Félix Ako, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 ha 56 a 79 ca, situé à Boko, Préfecture de Vo, connu sous le nom de Koutota et borné au nord par la propriété Ayenou Kwadjo, au sud par les propriétés Sakponou Nulembé, à l'est par le lac Boko et à l'ouest par la propriété kounyigba.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16270 déposé le 10 décembre 1993, M. JOHNSON Zigbé Kouassi Agbéko, profession d'agent commercial en retraite, demeurant et domicilié à Nyékonakpoé, majeur non interdit jouissant, de ses droits

civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 77 ca, situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Aflao-Soviépé et borné au nord par le lot n° 653, au sud par la haute tension, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot 651 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16271, déposée le 10 décembre 1993, M. KPONTON Q. Ntraho Sissi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 45 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord par le lot n° 308, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 309.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16272 déposée le 10 décembre 1993, M. KPONTON Q. Ntraho Sissi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15 a 95 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord par la route Agoènyivé-Mission-Tové, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 167 et à l'ouest par le lot n° 164.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16273, déposée le 10-12-93, M. Kponton Q. Ntraho Sissi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15 a 76 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord par les lots nos 295 et 296, au sud par le lot n° 304, à l'est par les lots nos 299 et 302 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16274, déposée le 10-12-93, M. Kponton Q. Ntraho Sissi, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 87 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sogbossito et borné au nord par les lots nos 297 et 298, au sud par le lot n° 302, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 300.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16275, déposée le 14-12-93, M. Adja Adji, profession d'économiste gestionnaire, demeurant et domicilié à la Résidence du Bénin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 275, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 273.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16276, déposée le 14-12-93, M. Adja Adji, profession d'économiste gestionnaire, demeurant et domicilié à la Résidence du Bénin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 80 ca situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 1346, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1348 et à l'ouest par le lot n° 1344.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16277, déposée le 14-12-93, M. Berena Gnakoudé, profession d'officier des FAT, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 07 ca situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2288 au sud par le TF n° 16500 RT, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2275.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16278, déposée le 14-12-93, M. Ako E. Mensah, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Lycée, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 ha 41 a 51 ca situé à Avétonou, préfecture d'Agou connu sous le nom de Tsihidzobé et borné au nord et à l'est par la propriété J. Doumé, au sud par la propriété G. Nyuiadzi et à l'ouest par la propriété E. Kwadzo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16279, déposée le 15-12-93, M. de Souza Sitou Messan Pétro, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un

terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 11 ca situé à Lomé-Avépozo, préfecture du Golfe et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les héritiers Yovo et au sud par Pokou Yao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16280, déposée le 16-12-93, M. Souka Nsoua, profession de vitrier, demeurant et domicilié à Aflao Totsigan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Aflao Totsigan et borné au nord par une rue de 28 mètres, au sud par le lot n° 2034, à l'est par le lot n° 2044 et à l'ouest par le lot n° 2042.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16281, déposée le 16-12-93, M. Comlavi-Dussey Kokouvi, profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Kodjoviakopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 89 ca situé à Aflao Avédji Soviépe, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 1274 bis, au sud par le lot n° 1272, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1273.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16282, déposée le 16-12-93, M. Maboudou Yaovi Michel, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 90 ca situé à Tokoin

Hédzranawoé, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 10, au sud par le lot n° 8, à l'est par une rue non dénommée de 16 m et à l'ouest par la route de Djagblé de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 16283, déposée le 17-12-93, Mme Houédakpor Koko épouse Akué, profession commerçante, demeurant à Lomé et domiciliée au 11, rue Mama Creppy, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 79 ca situé à Lomé, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1632, au sud par le lot n° 1630, à l'est par le lot n° 1642 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16284, déposée le 21-12-93, M. Aliou Lassissi, profession de revendeur, demeurant à Sokodé Zongo et domicilié à Sokodé (Zongo), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 39 ca situé à Sokodé, commune de Sokodé connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud et à l'ouest par des lots non identifiés et à l'est par une ruelle de 6 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16285, déposée le 20-12-93, M. Hassikpézi Kouma, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 71 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par une rue

non dénommée de 12 m, au sud par une rue non dénommée de 30 m, à l'est par le lot n° 106 bis et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16286 déposée le 21-12-1993, M. Améléte Bamazi, profession d'agent Air Afrique, demeurant et domicilié à Tokoin-Nukafu, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca situé à Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 608 bis, à l'est par une rue en projet de 14 m et à l'ouest par le lot n° 607.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16287, déposée le 21-12-93, M. Sabi T. Gorowè, profession d'ingénieur informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 38 ca situé à Agoènyivé Totsi, commune de Lomé, et borné au nord par une rue de 50 m, au sud par le lot n° 83, à l'est par le lot n° 86 et à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 16288, déposée le 22-12-1993, M. Tabsoba Salifou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9a 64 ca situé à Cinkassé, sous-préfecture de Cinkassé, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété de Ladago Kérim.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16289, déposée le 22-12-93, M. Zinaba Salame, profession de commerçant, demeurant à Cinkassé et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 14 ca, situé à Cinkassé, sous-préfecture de Cinkassé, et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Ladago Kérim et au sud par la route de Boadé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16290, déposée le 22-12-93, M. Kérim Amadou, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 87 ca situé à Dapaong (Nalogue), commune de Dapaong, connu sous le nom de Nalogue et borné au nord par la route de Korbongou, au sud et à l'ouest par la propriété Djanta et à l'est par la propriété Maman Toiga.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16291, déposée le 22-12-93, M. Yamba Malie, profession de technicien supérieur géomètre, demeurant et domicilié à Kombonloaga, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 75 ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Worgou et borné au nord par la propriété Noundja Datchiebe, au sud par la propriété Djekle, à l'est par la route nationale n° 1 et à l'ouest par la propriété Djekle.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16292, déposée le 22-12-93, l'Association "Le Foyer de Charité d'Alédjo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 71 a 37 ca, situé à Alédjo Kadara, préfecture d'Assoli, et borné au nord par la collectivité Alédjo, au sud par le T.F. n° 8101 et la route Alédjo-Kpéwa, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la collectivité Alédjo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16293, déposée le 23 décembre 1993, M. MIHEAYE Kodjo Yéma, profession de déclarant en Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 75 ca situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par la propriété ATSOU Adjahlin, au sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 599 bis et 598.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16294, déposée le 24-12-93, M. ZINABA Séidou, profession commerçant, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 29 ca situé à Cinkassé, sous préfecture de Cinkassé, et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété LADAGO Kérim.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16295, déposée le 24-12-93, M. TATAGAN Komlan, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Aflao-Avédji, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la

forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 30 ca, situé à Aflao-Avédji, commune de Lomé connu sous le nom de Aflao-Avédji et borné au nord par le lot n° 1313, au sud par une rue non dénommée de 14 m 00, à l'est par le lot n° 1316 et à l'ouest par le lot n° 1312.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16296, déposée le 24-12-93, M. TCHASSAMA Nandja Batouani, profession d'agent de banque, demeurant et domicilié à Aflao-Gakli, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 37 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 10, au sud par une rue de 16 mètres, à l'est par le lot n° 13 et à l'ouest par le lot n° 11.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16297, déposée le 24-12-93, M. MADJOLBA Djoba, profession de technicien supérieur de laboratoire, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao Batomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 10 ca situé à Lomé-Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Avénou Batomé et borné au nord par le lot n° 578 au sud par une rue de 16 mètres, à l'est par le lot n° 568 et à l'ouest par un passage de 6 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16298, déposée le 24-12-93, M. YELE Kpatcha, profession de directeur du Grand marché, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 47 ca situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par Alou Kideyi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 16299, déposée le 24-12-93, M. HOFFER B. Kowouvi, profession de directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 40 ca, situé à Lomé Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 193, au sud par le lot n° 191, à l'est par le lot n° 184 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Conservateur de la propriété foncière*  
**Germain Kelleba BALLEBAKO**

### **Avis de perte d'un titre foncier**

Avis est donné au public de la perte du titre foncier n° 4579 RT, vol XXIV, F° 56 appartenant à M. Djabga Osca chauffeur demeurant à Sodo-Akposso-Sud.

*(Pour première insertion)*